

# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

#### SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

**Présents** : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, LORIZ-GOMEZ Sylviane, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, ENJERLIC Philippe, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, LACROIX Olivier, DUVION Stéphane, LEGRAND Mélanie, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique.

**Absents procurations** : JAMME-SERRES Arnaud (LEGRAND Mélanie), FERREIRA Sylvie (ABELLA Gérard), SIMAEYS Julia (ENJALBY Christiane)

**Absent** : DUMOULIN Alexandre.

Madame Bernadette FARO-TAURINES est élue secrétaire de séance.

---

#### DELIBERATION N°5

---

**OBJET : URBANISME – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS A L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AS 83 – LIEU DIT « LES BALCOUSES »**

---

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Civil,

**VU** la délibération n°2013-50 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron en date du 25 septembre 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Boujan sur Libron,

**VU** la délibération n°2016-42 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron en date du 16 août 2016 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),

**VU** l'intérêt que présente cette parcelle pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles de la Commune,

**CONSIDERANT** que dans le cadre des acquisitions amiables d'un montant inférieur à 180 000 €, la Commune n'est pas tenue de solliciter l'avis des Domaines,

Mmes Jacqueline et Nicole BOLTAINA propriétaires de la parcelle AS 83 d'une contenance de 474 m<sup>2</sup> souhaitent céder ladite parcelle pour un montant de 400.00 euros.

Monsieur le Maire souhaite acquérir cette dernière dans le cadre de la protection et la mise en valeur des espaces agricoles de la Commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les documents relatifs à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS 83 d'une superficie de 474 m<sup>2</sup> pour un montant de 400.00 € ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous les documents afférents.

Le projet d'acte sera établi en double minute par Maître Philippe CABANES Notaire à Béziers et par la SCP Jean Marc POUDOU, Julien BONHOMME, et Carole CASANOVA-BAURES Notaires à Béziers.

Les frais annexes, dont les frais notariaux inhérents à cette vente, seront pris en charge par la Commune de Boujan sur Libron.

Les crédits relatifs à cette opération sont ouverts sur le Budget 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à la majorité (21 votes pour et 1 abstention : Mr VIEREN Dominique)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AS 83 d'une superficie de 474 m<sup>2</sup> pour un montant de 400.00 € ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

**Le Maire**  
**Gérard ABELLA**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en  
Préfecture le 14/04/2023  
Fait à BOUJAN SUR LIBRON  
Le 14/04/2023

